

SOUTIEN AUX SANS-FACS DE NANTERRE

A l'attention de Mr. Gervais-Lambony président de l'université Paris Nanterre,

Depuis le mois de juillet les sans-facs soutenu.es par l'UNEF et les principales organisations étudiantes de l'université se mobilisent pour le droit d'étudier dans la fac et la filière de leur choix. L'assemblée générale des sans-facs et l'UNEF ont déposé auprès de votre présidence plus de 400 recours concernant un très large choix de filières et des situations personnelles variées.

Pourtant, alors que les premiers recours ont été déposés en juillet et que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre l'équipe présidentielle et les délégués de l'assemblée générale de sans-facs soutenu.es par les organisations syndicales majoritaires à l'université de Nanterre, très très peu d'autorisations d'inscription ont été délivrées ! Alors que vous vous dites soucieux de la situation des étudiant.e.s y compris celles et ceux sans affectation, la lenteur du traitement des sans-facs témoigne d'un mépris pour leur situation et d'une volonté de les pousser à l'abandon sous la pression du temps qui passe. La preuve en est que la rentrée a commencé le 6 septembre et la grande majorité des dossiers n'ont même pas encore été examinés.

C'est un traitement d'autant plus inadmissible que les conditions d'études et de vie des étudiant.es et des lycéen.nes ont été catastrophiques ces trois derniers semestres : il s'agit d'un.e étudiant.e sur six qui a décroché et d'un.e étudiant.e salarié.e sur trois ayant perdu son emploi depuis mars 2020 dans une période où la précarité étudiante est devenue endémique.

Par ce courrier, notre organisation vous interpelle sur cette situation que nous jugeons fortement problématique, alors que la jeunesse a vu l'année dernière ses conditions de vie se dégrader et ses perspectives d'avenir menacées. Notre organisation tient à réaffirmer qu'étudier est un droit pas un privilège, que l'obtention du bac devrait garantir l'entrée à l'enseignement supérieur tout comme l'obtention de la licence devrait garantir la poursuite vers un master.

En tant que président de l'université vous avez la responsabilité de garantir ce droit et nous demandons l'accélération de l'attribution de places. Nous resterons alerté.es les prochains jours sur l'évolution de cette situation et notre organisation se tiendra prête à être aux côtés des sans-facs pour les soutenir dans la défense de leur droit d'étudier.

Étudier est un droit, pas un privilège !

Nanterre, le 5 octobre 2021

Pour la CGT

<https://cgtmairienanterre.blogspot.com/>

Catherine Marchais

SG UFICT-CGT des Territoriaux
de la Mairie de Nanterre

